



Un coup de pouce pour la planète !

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : cadre du concours

Le Parc naturel régional du Luberon organise un concours de création de nudges*.

Ce concours est proposé dans le cadre de l'anniversaire des 10 ans du service SEDEL (Services d'Économies durables en Luberon Energie/Eau) développé sur le territoire du Parc naturel régional du Luberon dans l'objectif de réduire et optimiser les consommations énergétiques des bâtiments publics des communes adhérant à ce service.

Il rentre dans le cadre de la mobilisation des acteurs, un des engagements d'excellence d'un Territoire à Énergie Positive pour une Croissance Verte, reconnaissance dont le Luberon est lauréat.

Article 2 : objet du concours

Le concours portera sur la création d'un nudge* encourageant la réalisation d'économie d'énergie et d'eau dans les établissements scolaires, les Accueils collectifs de mineurs, et autres structures accueillant des jeunes publics (MJC, médiathèques....)

**Les « nudges » sont des coups de pouce encourageant à faire de meilleurs choix sans recours à des incitations ni restriction du libre arbitre.*

C'est une méthode douce, un outil le plus souvent visuel pour changer les comportements et influencer le choix (dans la bonne direction, évidemment !); on peut aussi dire que cette méthode d'incitation bienveillante organise des choix, sans les forcer, mais également sans sanctionner, ni apporter la matière à réflexion.

Article 3 : calendrier de réalisation

Une inscription au concours est demandée : le bulletin d'inscription est téléchargeable ou peut être obtenue à l'adresse pedagogie@parcduluberon.fr

Date de lancement d'inscription : 13 janvier 2020

Date limite d'inscription : 31 janvier 2020

Une réunion d'information, facultative, sera proposée le mercredi 22 janvier 2020 (17h à la Maison du Parc).

Un livret sera adressé aux participants afin de proposer quelques outils proposant aux référents une démarche pédagogique auprès des publics jeunes (définition d'un nudge, exemples de différents nudges et leviers associés, proposition de progression).

Date limite de remise des propositions de nudges : 31 mars 2020

Article 4 : conditions de participation

Ce concours est ouvert à l'ensemble des établissements scolaires, des Accueils Collectifs de Mineurs et autres structures accueillant des jeunes publics situés sur le territoire du Parc naturel régional du Luberon.

Le participant sera représenté par une entité groupe (classe, club scolaire, écodélégués, groupe ACM, équipe pédagogique,...), chaque entité désignant une personne référente majeure.

Catégories engagées :

- Tranche d'âge 8 – 10 ans (classes scolaires de Cycle 3, groupes ALSH,...),
- Tranche d'âge 11-15 ans (collèges, lycées, Club jeunes, groupes ALSH,...),
- Tranche d'âge 15 ans et + : équipes pédagogiques/encadrantes des établissements recevant des jeunes publics (établissements scolaires, Accueils Collectifs de Mineurs, autres structures).

Article 5 : modalités de participation

La participation requiert une inscription qui peut s'effectuer en ligne sur le lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSflhCcYtTpkkERcEXfhNWslwuUiXTQJPYfbNm9E6Y0iUBFHgg/viewform?usp=pp_url

ou en retournant par courrier électronique à l'adresse pedagogie@parcduluberon.fr le bulletin d'inscription téléchargeable sur <https://www.parcduluberon.fr>

La participation présentera le prototype du nudge proposé : elle pourra prendre une forme visuelle, sonore, tactile (photo de la réalisation ou du prototype en place dans l'école OU dessin/graphique du nudge OU photomontage, OU fichier audio....).

Elle sera accompagnée d'un court texte descriptif présentant l'objectif visé, sa description, du nudge proposé, des éléments permettant d'évaluer son efficacité : une fiche type « Présentation du nudge » est téléchargeable sur <https://www.parcduluberon.fr>

Les propositions de nudges et leur fiche de présentation devront être remises sous format numérique à l'adresse pedagogie@parcduluberon.fr (titre du message : Concours Odyssée de l'énergie – Fichiers nommés ainsi : Etablissement_Communes_NomRéfèrent)

Article 6 : Nombre de proposition par participants

Le participant (entité classe/groupe) peut envoyer d'une à trois réalisations.

Article 7 : Composition du jury

La sélection des gagnants se fera par un jury composé d'élus et techniciens des Commissions Mobilisation des publics et du Comité de Pilotage TEPCV, de représentants de l'Education Nationale et de la DDCS.

Article 8 : Critères de sélection

Le jury sélectionnera les créations suivant les principaux critères d'adéquation avec la thématique, d'esthétisme, d'originalité, de l'efficacité potentielle, de la facilité à reproduire.

Article 9 : Description des lots

Le concours est doté des lots suivants :

1^{er} rang de chaque catégorie :

- prise en charge par le Parc naturel régional de la réalisation du nudge (prestations de PAO et d'impression et en fonction du format du nudge proposé, prise en charge de la diffusion et/ou de l'installation
- dotation d'une valeur de 500 euros permettant à la structure la réalisation d'achats en lien avec les objectifs d'économie d'énergie et d'eau (livres, outils pédagogiques, matériel économe,...) (selon modalités qui seront communiquées aux lauréats)

2^{ème} rang de chaque catégorie : financement d'une sortie encadrée par un éducateur à l'Environnement sur le territoire du Parc du Luberon (aide au transport comprise)

3^{ème} rang de chaque catégorie : matériel économe en énergie/eau (ampoules LED, réducteurs d'eau, kits hydro-économes)

L'ensemble des propositions sera valorisé sur le site internet du Parc naturel régional du Luberon.

Article 10 : autorisation de reproduction

De par sa participation, chaque participant autorise la reproduction libre de droit et sans contrepartie de la (des) création(s) qu'il a proposée(s).

Le Parc naturel régional du Luberon s'engage à mentionner les auteurs de la création à chaque diffusion.

Article 11 : annonce des résultats

Les résultats seront communiqués aux personnes référentes des groupes participants par courrier postal et électronique, le 04 mai 2020.

Une remise officielle des prix sera organisée, en coordination avec chaque référent des participants.